



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023 À 19 H 30 HEURES :

À la séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2023 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, sont présents les conseillers et conseillères : Gina Castelli, Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

Il est constaté et mentionné que l'avis de convocation a été signifié dans les délais requis par le Code municipal à tous les membres du conseil.

1.
Ouverture de la séance extraordinaire à 19 h 30.

2023-12-282

2.
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2024 ;
4. Adoption du plan triennal d'immobilisations pour les années 2024 - 2025 - 2026 ;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance extraordinaire.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-12-283

3.
ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2024 :

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article numéro 954 du Code municipal, les municipalités doivent préparer et adopter leur budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2024 avec des revenus au montant de 6 181 563 \$ et des dépenses de 6 181 563 \$.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-12-284

4.
ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2024 – 2025 – 2026 :

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent préparer et adopter leur plan triennal d'immobilisations pour les trois prochains exercices financiers;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte le plan triennal d'immobilisations pour les exercices 2024 – 2025 – 2026 avec des prévisions de dépenses de 6 891 062 \$ pour l'année 2024; 1 831 877 \$ pour l'année 2025 et 434 868 \$ pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

5.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Début de la période de questions à 19 h 58.

M. : Jacques Gourde :

- Gestion du personnel, pourquoi ça a beaucoup diminué ?
- Pourquoi la protection contre l'incendie, ça augmente de 100 000\$?
- Où seront les pompiers ?
- Transport adapté pourquoi c'est 0\$?
- Est-ce que les écofixes ça a changé les dépenses ?
- Félicitations pour avoir coupé les branches.
- Urbanisme et zonage de 325 000\$ à 411 000\$, pourquoi ?
- Les vérificateurs proposaient qu'il y ait un montant pour une catastrophe.

Mme Maryse Labonté. :

- Que veut dire PIQM ?
- Greffe, pourquoi c'est passé de 0\$ à 6 128\$?
- Sécurité civile, c'est quoi le montant ?
- Transport adapté, pourquoi c'est 0\$?

M. Jacques Gourde :

- Galipeau, est-ce qu'il y a une partie de remboursement dans ce montant ?

Mme Maryse Labonté :

- Pourquoi un système de ventilation au garage municipal ?
- Asphalte grouvé sur Galipeau, c'est quoi ?
- Équipement camion réseau, c'est quoi ?
- Valve à eau c'est en face de Création Jade ?
- Aqueduc et égout développement domiciliaire, c'est quoi ?
- Augmentation capacité aux étangs, il manque des unités ?
- Signalisation des attrait municipaux et panneau affichage, c'est quoi la différence ?
- Le journal du Haut-Saint-François, les publicités c'est super.

M. Jacques Gourde :

- Les projets domiciliaires sur la route 112, pouvez-vous m'expliquer ?
- Avez-vous pensé prolonger le réseau d'aqueduc et égout jusqu'à l'aplanissement du terrain ?

Fin de la période de questions à 20 h 17.

6.

2023-12-285

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance extraordinaire soit levée à 20h17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE